

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/03/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-959.DP.00418

### 1. Intitulé du projet

Travaux de restauration hydromorphologique et écologique de l'espace de bon fonctionnement de la confluence Bonne/Malentrax aux Faures sur la commune de Valjouffrey.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et Affluents - SIGREDA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président Guy GENET

RCS / SIRET

2 5 3 | 8 0 5 | 1 6 2 | 0 0 0 6 7

Forme juridique

Syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10°	Rubriques de la nomenclature IOTA "Loi sur l'Eau": - n°3120 : modification du profil en travers sur 470 ml (régime d'autorisation) - n°3140 : consolidation/protection de berges sur 230 ml (autorisation) - n°3150 : travaux dans le lit mineur de nature à détruire les frayères sur 1200 m <sup>2</sup> (autorisation) - n°3310 : remblai en zone humide de 985 m <sup>2</sup> (régime de déclaration)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restauration de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Bonne et du Malentrax au droit du hameau des Faures (commune de Valjouffrey)

La zone de confluence de la Bonne et du Malentrax couvre un secteur de 2,4 ha majoritairement boisé.

Sur le périmètre du projet, ces deux torrents ont été endigués sur tout leur linéaire suite aux crues de 1928 et 1955.

Les travaux de restauration prévus vont consister à démanteler et à déplacer les ouvrages de protection pour favoriser une divagation latérale des cours d'eau lors des crues, tout en accompagnant le retour à un fonctionnement écologique et hydraulique plus naturel dans la zone de confluence.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les travaux de restauration de l'EBF de la Bonne et du Malentraz aux Faures poursuivent un double objectif de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La restauration du cône de déjection du Malentraz et la reconnexion hydraulique de la zone de confluence (par arasement, démantèlement et recul d'ouvrages) vise à restaurer la dynamique latérale des deux torrents sur ce secteur :

- d'un point de vue hydraulique, l'étalement de la lame d'eau permettra d'augmenter les capacités de dépôt sédimentaire du Malentraz, de dissiper l'énergie des torrents lors des crues et de réduire les contraintes sur les ouvrages de protection actuels (digue en rive gauche du Malentraz et digue en rive droite de la Bonne).
- d'un point de vue écologique, la restauration de la dynamique alluviale permettra d'améliorer la fonctionnalité de la zone de confluence directement soumise à l'influence des crues (reconnexion des annexes hydrauliques, diversité des habitats aquatiques et terrestres, renouvellement de la végétation rivulaire, etc).

En résumé, les objectifs généraux sont les suivants :

- préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques,
- gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long,
- restaurer la continuité biologique, les habitats aquatiques et les milieux terrestres,
- réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Ces travaux de restauration hydromorphologique et écologique vont consister à (Cf. annexes 2 à 6) :

> Sur le Malentraz :

- à démanteler les protections de berges existantes en rive droite (merlon M1 et digue D2) afin de redonner au torrent la possibilité de divaguer dans la zone de confluence (présence d'un bras mort pouvant être réactivé).
- à reconstruire et à décaler les protections de berge existantes en rive droite du Malentraz en limite de l'espace de bon fonctionnement, selon l'axe du cours du torrent dans sa traversée du hameau. Cette mesure vise à protéger l'habitation isolée présente en rive droite.
- à conforter la digue du Malentraz en rive gauche (D1) en aval immédiat du pont amont de la D117 et par une reprise de l'entonnement du pont de la D117.

> Sur la Bonne : les travaux vont consister à araser partiellement la digue D3 en rive gauche à la côte du terrain naturel derrière l'ouvrage. Cette mesure vise à permettre un débordement de la Bonne en cas de crues importantes afin de soulager la digue en rive droite et de permettre la connexion des milieux terrestres et aquatiques dans la zone de confluence par divagation de la Bonne.

Des travaux d'abatage, d'essartement et de scarification vont être réalisés afin d'accompagner la restauration du fonctionnement naturel du cône de déjection du Malentraz et de la zone de confluence avec la Bonne. Ces travaux sont directement liés au démantèlement, à l'arasement et au déplacement des ouvrages de protection ainsi qu'à la création de pistes d'accès provisoires.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Il n'y a pas de phase d'exploitation puisque le projet, objet de cette demande, concerne des travaux de restauration de l'espace alluvial du cours d'eau qui amélioreront la qualité des milieux naturels.

L'objectif est bien de restaurer un fonctionnement hydrologique et écologique directement soumis à la dynamique alluviale des torrents de la Bonne et du Malentraz. Aussi, comme précisé ci-dessus, les interventions après travaux se limiteront à accompagner si besoin l'évolution morphologique des torrents sur ce secteur par un entretien de la ripisylve dans le but de limiter le risque d'embâcles.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Ce projet de restauration est soumis à la procédure d'autorisation environnementale unique (permis unique) qui comprend les procédures suivantes :

- demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (l'étude d'incidences Loi sur l'Eau et l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 inclus dans cette demande)
- demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés,
- demande d'autorisation de défrichement.

De plus, ce projet fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet	2.4 ha
Linéaire de cours d'eau restauré	580 ml
Linéaire de merlons arasés/démantelés	490 ml
Linéaire d'ouvrages de protection de berges réalisés	190 ml
Surface de l'espace de bon fonctionnement restauré activement (en zone humide)	1.8 ha
Surface concernée par les travaux de défrichement	1050 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Torrents du Malentraz et de la Bonne aux Faures sur la commune de Valjouffrey (38740) : du pont de la D117 amont au pont de la D117 aval.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. 94° 02' 65" 48 Lat. 64° 22' 63" 426

Point d'arrivée :

Long. 94° 04' 57" 38 Lat. 64° 22' 83" 055

Communes traversées :

Valjouffrey

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise générale des travaux est située dans le périmètre d'une ZNIEFF de type 2, n° 3830 « Massif de l'Oisans » de 64 300 ha. Cf. cartes en annexe 7. <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/RHA/Publication/ZNIEFF/3830.pdf">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/RHA/Publication/ZNIEFF/3830.pdf</a>
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valjouffrey est classée en zone de montagne. Source : Observatoire des territoires ( <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sly=f_com_e_DR;i=zone_mont.zone_mont;z=489717,5785036,376928,287796;v=map1;l=fr;sid=14822">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sly=f_com_e_DR;i=zone_mont.zone_mont;z=489717,5785036,376928,287796;v=map1;l=fr;sid=14822</a> )
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un APPB. Source : CARMEN ( <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#</a> )
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valjouffrey n'est pas une commune littorale (non riveraine des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares, des estuaires et deltas).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est située dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins à proximité de la zone cœur (à 150 m). Cf. carte en annexe 8. Source : CARMEN ( <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#</a> )
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un territoire concerné par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre concerné par un site patrimonial.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont situés dans une zone humide qui fait l'objet d'un classement dans l'inventaire des zones humides de plus de 1 ha de l'Isère réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels. Cette zone humide, dénommée « La haute Bonne » (n°38VA0017) et d'une surface totale de 46 ha (Cf. annexes 7 et 9), correspond à la ripisylve d'aulnes blancs présente du Désert au hameau des Ségouins. Il s'agit de la zone d'expansion naturelle des crues de la Bonne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valjouffrey n'est pas couverte par un PPRN ni par un PPRT. Source : DDT Isère.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur le périmètre d'un site ou de sols pollués. Source : Sites industriels BASIAS et sites et sols pollués BASOL / Infoterre ( <a href="http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do">http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do</a> )
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valjouffrey n'est pas classée en ZRE. Source : Carte du classement 2015 en ZRE - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée ( <a href="http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quant/zre/zre-arretes-departements.php">http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quant/zre/zre-arretes-departements.php</a> ).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas situés dans un périmètre de protection rapproché. Source : BSS Eau / Infoterre ( <a href="http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do">http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do</a> ).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit. Source : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est située à proximité (150 m) de sites Natura 2000 : celui du Massif de la Muzelle (Site d'Intérêt Communautaire FR8201751) et celui de la Zone de Protection Spéciale des Ecrins (FR9310036). Cf. carte en annexe 8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site classé. Source : <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#</a>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La restauration de l'espace de bon fonctionnement des torrents du Malentraz et de la Bonne sur le secteur des Faures consiste à restaurer les possibilités de divagation latérale. L'étalement de la lame d'eau lors des crues dans le lit majeur permet un ralentissement des vitesses, une plus grande surface alluviale immergée, ce qui contribue à améliorer les échanges nappe/rivière. Ces travaux ont un effet positif sur les nappes alluviales de la Bonne.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arasement des merlons va nécessiter un export des matériaux de déblai qui seront réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage de protection de berge en rive droite du Malentraz (digue + merlon) sera réalisé dans la mesure du possible avec un réemploi des matériaux issus de l'arasement et du démantèlement des merlons. Toutefois, des blocs seront importés pour la pose des enrochements libres si nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sur la biodiversité ont été analysées pour prendre en compte les enjeux liés aux habitats et aux espèces protégées et sont présentés dans la demande de dérogation "Habitats et espèces protégées" en annexe 11. Les travaux présentés ci-dessus ont une incidence résiduelle sur une espèce végétale protégée, la Gagée jaune ( <i>Gagea lutea</i> ). Ces travaux auront un impact résiduel sur les populations présentes sur le site des Faures mais ne nuiront pas au maintien de leur population, à condition de mettre en œuvre le mode opératoire de gestion proposé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est présentée en annexe 10. L'analyse conclue que le projet de restauration de la Bonne et du Malentraz n'a pas d'incidences significatives sur les enjeux de conservation des deux sites Natura 2000 situés à proximité de l'emprise des travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le document d'incidences "Loi sur l'Eau" présenté en annexe 12 conclue que sur le Malentraz, le milieu récepteur sera perturbé par les travaux de reprise de la digue en rive gauche et en rive droite qui nécessitera le passage d'engins dans le lit mineur susceptible de détruire des zones de frayères potentielles (1200 m <sup>2</sup> ). Sur la Bonne, les travaux d'arasement partiel de la digue se limiteront à la partie supérieure de l'ouvrage depuis la berge sans circulation d'engins dans le lit mineur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet vise à restaurer un espace naturel qui est l'espace alluvial de la Bonne et du Malentraz aujourd'hui occupé par une végétation rivulaire déconnectée du cours d'eau. Cette restauration n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles ou forestiers. Se reporter à la demande de dérogation "Habitats et espèces protégées" en annexe 11 pour localiser les habitats concernés.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique en lien avec ce projet n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prévention des inondations constitue un des objectifs du projet par un élargissement global des sections d'écoulement de la Bonne et du Malentraz au droit des enjeux. Le document d'incidences "Loi sur l'Eau" présenté en annexe 12 conclue que le projet de restauration n'a pas d'incidences hydrauliques notables amont-aval sur l'ensemble du linéaire de nature à augmenter les risques au droit des enjeux identifiés sur le secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire en lien avec ce projet n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement est lié à la circulation des engins de chantier en phase de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation des engins de chantier en phase de travaux est source de nuisances sonores en journée. Aucune activité ne sera autorisée la nuit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations se limitent à la circulation des engins et aux opérations d'arasement des merlons, de décaissement et de déplacement des matériaux. Les travaux de construction et de déconstruction des ouvrages entraînent des effets temporaires à court terme (bruit, vibrations, poussières, trafic de matériaux...).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun engin n'étant autorisé à circuler la nuit, le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets générés par le projet sont liés à la consommation de carburant par les engins de chantier et le matériel forestier (tronçonneuses). Des poussières seront également soulevées lors du déplacement des engins.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides potentiels sont ceux issus du nettoyage des engins de chantier qui ne sera pas autorisé sur site. Ils peuvent également être liés à des fuites/ruptures de carburant ou d'huiles des engins. Les opérations d'approvisionnement en carburant seront réalisés sur une aire étanche. En cas de pollution accidentelle, les eaux seront dans la mesure du possible pompées et stockées dans un bassin de décantation sommaire puis évacuées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des matériaux inertes et non dangereux issus du démantèlement des merlons seront exportés. Des déchets verts issus des travaux de recépage et d'abattages seront broyés sur place ou exportés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cours d'eau, par leur force hydraulique, modèlent et façonnent le paysage au travers de processus d'érosion, de transport et de dépôt des matériaux.  Ce projet vise à restaurer la dynamique alluviale du Malentraz et de la Bonne au droit du hameau des Faures. L'évolution du patrimoine paysager sur ce secteur sera ainsi directement dépendante de celle de la rivière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines qui se limitent à des coupes de bois ponctuelles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvés et susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de restauration n'est identifié.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées à la mise en œuvre de ce projet de restauration sont présentées :

- dans la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés (annexe 11),
- dans le document d'incidence "Loi sur l'Eau" (annexe 12).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation du SIGREDA est présentée en annexe 13.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 5: Coupes-types des travaux au droit des profils  
Annexe 6 : Travaux sur la végétation  
Annexe 7 : Inventaires et classements des sites d'intérêt écologique  
Annexe 8 : Outils de protection des espaces naturels  
Annexe 9 : Zone humide "La haute Bonne"  
Annexe 10 : Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000  
Annexe 11 : Demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés  
Annexe 12 : Document d'incidences "Loi sur l'Eau"  
Annexe 13 : Auto-évaluation du SIGREDA

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Vif

le, 21/03/2017

Signature



cliquant sur le cadre ci-dessus